



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Rectorat de l'académie de Créteil

Service DPE 4

Affaire suivie par :

Isabelle Garnier-Duval

Tél : 01 57 02 60 85

Mél : actesco.dpe@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu : le code de l'éducation ;
- Vu : le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- Vu : l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu : l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu : l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2019, portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur d'éducation physique et sportive stagiaire ;
- Vu : les propositions du jury académique du 16 décembre 2021.

Arrêté

Article 1 :

Est autorisé à effectuer une prolongation de stage, le professeur d'éducation physique et sportive stagiaire dont le nom suit :

M. ROUSSELLE Jocelyn (année du concours 2019)

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 21 décembre 2021

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT